



©FAO/Jeremy Green

SOUTENIR LES RÉFORMES DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

Les leçons du Programme de Gouvernance Foncière de l'Union Européenne

Les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* (les Directives) et le Cadre et lignes directrices sur la politique foncière en Afrique (F&G) sont des instruments importants au niveau international et du continent africain pour améliorer la gouvernance foncière des terres, de la pêche et des forêts dans l'optique d'une meilleure sécurité alimentaire et nutrition. Dans le cadre du Programme de gouvernance foncière de l'Union européenne, ces instruments sont utilisés dans 18 pays pour faire face aux défis fonciers spécifiques à chaque pays. Cette note de politique générale examine les principales difficultés rencontrées au niveau du foncier, les réalisations du projet, ainsi que les principaux enseignements tirés et les questions émergentes qui affectent la gouvernance foncière. Elle appelle à une volonté politique et un engagement soutenus des décideurs politiques ainsi qu'à un engagement à long terme des partenaires de développement dans les réformes foncières.

Introduction

La terre contribue de manière fondamentale au développement social et économique de nombreux pays d'Afrique. Les moyens de subsistance de millions de personnes dépendent d'un accès sûr et équitable à la terre, à la pêche, aux forêts et aux autres ressources naturelles. Ces ressources constituent à la fois une source de nourriture, elles offrent des matériaux pour se loger, sont la base de nombreuses pratiques sociales, culturelles et religieuses, et sont également un facteur central de croissance économique. Cependant, un pourcentage considérable de ces terres (plus de 60 pour cent des terres en Afrique subsaharienne) est détenu en vertu d'accords coutumiers, ce qui pose des problèmes spécifiques de sécurité foncière causés par des intérêts externes pour ces terres. Dans ces communautés, la sécurité des droits fonciers dépend de la légitimité accordée par les normes sociales de la communauté et non d'un titre de propriété attestant de droits sur la terre. L'inadéquation et l'insécurité des droits fonciers et des autres ressources naturelles exacerbent souvent la pauvreté et l'insécurité alimentaire, qui sont aggravées dans les situations de faible gouvernance foncière, de conflits fonciers et de systèmes non responsables relatifs aux terres.

Suite à l'approbation des Directives par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO en mai 2012, l'Union européenne (UE) a lancé un Programme de gouvernance foncière, soutenant 18 pays dans le monde (14 en Afrique - voir figure 1) pour promouvoir l'utilisation de cet instrument international afin d'améliorer la gouvernance foncière dans les pays respectifs.

En Afrique, l'application des Directives a été complétée par le F&G (Consortium CUA-CEA-BAD, 2010), par le biais de

Messages Clés

Placer les questions foncières au cœur de l'agenda du développement grâce à une volonté politique soutenue, un engagement et un dynamisme des décideurs politiques pour maintenir la dynamique et les efforts en faveur des réformes foncières.

Renforcer de façon continue les capacités à tous les niveaux administratifs et communautaires pour une gouvernance foncière responsable, sur la base d'évaluations, afin de combler les lacunes en termes de capacités requises.

Promouvoir l'utilisation de technologies et de méthodologies adaptées pour accélérer le processus de sécurisation des droits fonciers pour tous, en utilisant des solutions innovantes pour répondre aux besoins spécifiques.

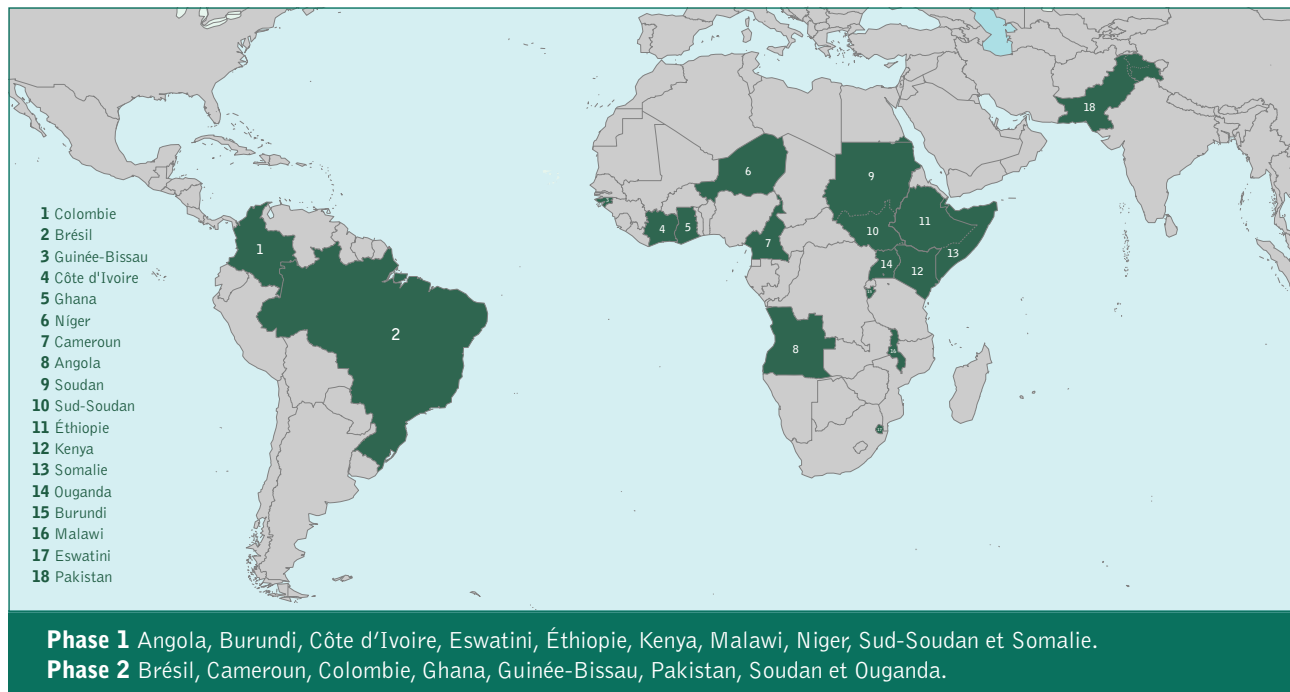
Combler les lacunes des cadres juridiques et institutionnels existants par le biais d'évaluations juridiques et institutionnelles complètes visant à identifier les faiblesses, les mandats institutionnels qui se chevauchent et les structures et cadres appropriés.

Intégrer les questions de genre et de droits fonciers des femmes dans tous les programmes de réforme de la gouvernance foncière, notamment dans les lois, les institutions et les pratiques coutumières, afin de garantir les droits fonciers des femmes.

Intégrer les régimes fonciers coutumiers dans les systèmes formels d'administration foncière par le biais de réformes institutionnelles et juridiques et du développement des capacités.

Encourager les partenaires de développement à maintenir leur soutien aux réformes de la gouvernance foncière sur le long terme, tandis que les gouvernements sont invités à conserver leur volonté et leur engagement politiques et à accroître le soutien budgétaire pour améliorer la gouvernance foncière.

Figure 1: Projets transversaux



Source: FAO, 2020, selon la carte n° 4170 Rév. 19 NATIONS UNIES Octobre 2020

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières et limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des lignes frontalières approximatives pour lesquelles il se peut qu'il n'y ait pas encore d'accord complet.

la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique (Union africaine, juillet 2009).

Les Directives, un instrument non contraignant et probant qui s'inscrit dans une perspective des droits de l'homme, fixent les normes et les cadres permettant d'améliorer la gouvernance

Les projets

Le Programme de gouvernance foncière de l'Union européenne (EULGP) s'intéresse aux difficultés spécifiques des pays (abordés ci-dessous) en matière de régimes fonciers, l'objectif global étant de contribuer à l'éradication de la faim et de la pauvreté, au développement durable et à l'utilisation durable de l'environnement¹.

Cet objectif doit être atteint par un meilleur accès aux terres, aux pêches et aux forêts ainsi que par la protection des droits fonciers légitimes de millions de personnes, en reconnaissant que:

- L'éradication de la faim et de la pauvreté, ainsi que l'utilisation durable de l'environnement dépendent dans une large mesure de la manière dont les personnes, les communautés et les autres acteurs accèdent à la terre, à la pêche et aux forêts.
- Les moyens de subsistance d'un grand nombre de personnes, notamment des pauvres en milieu rural, dépendent d'un accès sûr et équitable aux ressources foncières.
- De nombreux problèmes fonciers sont dus à une mauvaise gouvernance et la qualité de la gouvernance influe sur les tentatives de résolution des problèmes fonciers.

Le projet transversal de la FAO², fait également partie de l'EULGP. Il offre un soutien aux projets nationaux en matière de développement des capacités, de capitalisation des expériences et de documentation des enseignements tirés,

foncière, les cadres de politique foncière, les systèmes d'administration foncière, la planification de l'utilisation des terres, etc. Elles soulignent l'engagement mondial pris pour relever les défis de la gouvernance foncière en promouvant des structures et des administrations foncières transparentes et responsables à tous les niveaux de gouvernance.

ainsi que d'appui au suivi et à l'évaluation (S&E). C'est une véritable plateforme qui permet d'organiser des réunions de capitalisation et des forums en ligne pour l'échange d'expériences et des enseignements tirés et de développer les capacités. Les enseignements tirés, les expériences acquises, les meilleures pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets sont documentés pour favoriser les réformes politiques et juridiques, les améliorations au niveau institutionnel et organisationnel, le plaidoyer et la garantie que les principes des Directives et du F&G sous-tendent les améliorations de la gouvernance foncière pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, la sécurité foncière et la durabilité environnementale. En outre, les principaux problèmes émergents susceptibles d'avoir un impact sur la gouvernance foncière durable sont identifiés et documentés. La FAO et l'Initiative sur les politiques foncières³ ont uni leurs forces pour une application cohérente du F&G et des Directives dans les projets en Afrique.

¹ Les documents de projet détaillés de l'ensemble des pays sont consultables sur www.africallandpolicy.org/eu-programme.

² Le soutien au et la capitalisation du Programme de gouvernance foncière de l'UE (Phases I et II) sont consultables sur www.africallandpolicy.org/eu-programme.

³ L'Initiative sur les politiques foncières a été créée en 2006 par un consortium de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD) afin de fournir un soutien aux États membres dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques foncières

Principales difficultés relatives au foncier

Les principaux problèmes relatifs aux régimes fonciers traités par les projets sont spécifiques à chaque pays mais peuvent être regroupés comme suit :

- Cadre juridique, administratif et institutionnel inadéquat pour la gouvernance foncière, caractérisé par l'absence de politiques foncières globales et le manque de mise en œuvre des lois foncières lorsqu'elles existent des difficultés que connaissent l'Éswatini, le Malawi, le Kenya, le Burundi et l'Angola.
- Faible capacité dans tous les pays au niveau humain, institutionnel, technologique et financier pour une amélioration effective de la gouvernance foncière. Il s'agit notamment des capacités des structures gouvernementales nationales et locales, des administrateurs municipaux, des institutions coutumières et des organisations de la société civile (OSC). La situation est aggravée par l'incertitude au niveau institutionnel, la coordination insuffisante entre les différentes institutions gouvernementales, le chevauchement, la dispersion et le manque de clarté des mandats, l'absence de répartition des rôles et des responsabilités entre les agences gouvernementales, les lacunes en termes de capacités et la forte rotation du personnel.
- Reconnaissance légale des régimes fonciers coutumiers et des structures administratives en faveur de la gouvernance foncière, en particulier des régimes fonciers qui s'appliquent aux activités pastorales et aux forêts. Plus de 60 pour cent des terres dans tous les pays africains qui participent au projet sont gérées par des structures coutumières. Dans ces pays, les régimes fonciers coutumiers peuvent se superposer aux terres enregistrées légalement, créant des sources de conflits entre les deux systèmes. En général, il est difficile de réformer les régimes coutumiers et d'intégrer les institutions coutumières dans les structures statutaires, tandis que la politique foncière n'est pas toujours élaborée afin de refléter les pratiques coutumières traditionnelles.
- Les inégalités entre les sexes, dans tous les pays, au niveau de la gouvernance foncière, avec la non-garantie des droits fonciers des femmes, la faible participation et représentation des femmes dans le développement des capacités et les activités de gouvernance foncière, et le manque de solutions pour garantir les droits fonciers des femmes.
- Les litiges liés au foncier entre l'État et les communautés locales au sujet des terres domaniales, entre les communautés, les limites et l'accès à la terre, l'utilisation des terres entre les pasteurs et les agriculteurs sédentaires, et entre les pêcheurs artisanaux et les promoteurs immobiliers le long des plages où le poisson est débarqué. Ces problèmes ont été observés au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Niger, au Soudan, en Ouganda, en Colombie et au Pakistan.
- Dans tous les pays, les systèmes d'information foncière sont peu développés et gérés manuellement. Les informations sont anciennes et non mises à jour, ce qui nuit gravement à l'efficacité de l'administration des

terres. Moins de 10 pour cent des terres rurales des pays sont enregistrées dans les systèmes gouvernementaux d'enregistrement foncier.

- Faible cadre institutionnel et difficultés de coordination pour la gestion et le suivi des investissements agricoles responsables en Éthiopie.
- Faible reconnaissance du pastoralisme et gouvernance des ressources pastorales peu développée au Niger parcours, accès à l'eau et aux points d'eau, préservation des espaces pastoraux et des ressources nécessaires à l'élevage, points de services vétérinaires, etc., conflits d'usage et fonciers, absence de cartographie précise des ressources pastorales et de protection des parcours pastoraux pour la durabilité.

Principales réalisations

Les projets ont contribué de manière significative à la sécurité alimentaire et à la nutrition en améliorant la gouvernance des régimes fonciers au niveau des terres, de la pêche et des forêts.

Les principales réalisations sont résumées ci-dessous :

- Les principes de la gouvernance foncière responsable ont été intégrés dans les politiques et programmes locaux, nationaux et régionaux dans tous les pays, en veillant à ce que les Directives et le F&G soient utilisés pour renforcer les capacités des principales parties prenantes et garantir les droits fonciers légitimes. Ces principes comprennent la non-discrimination et les processus consultatifs, le respect de la dignité humaine, l'égalité entre les sexes, la transparence, la responsabilité, l'inclusion, la participation, les approches holistiques et durables et l'amélioration continue grâce à un suivi et une évaluation efficaces, ce qui permet de reconnaître, de protéger et de promouvoir les droits fonciers légitimes. En Côte d'Ivoire, en Ouganda, au Burundi et en Éswatini, plus de 80 pour cent des litiges ont été résolus au niveau communautaire grâce à des mécanismes de règlement alternatif des différends (RAD).
- Les capacités humaines ont été développées dans tous les domaines communautés locales, OSC, agences gouvernementales, autorités coutumières. Les domaines clés abordés regardent à la fois la meilleure manière d'utiliser les Directives et le F&G pour améliorer la gouvernance foncière, les questions de genre et les droits fonciers des femmes, les principes du consentement libre, préalable et éclairé dans l'administration foncière, la sécurisation et l'enregistrement des droits fonciers légitimes des utilisateurs des terres et la protection des droits fonciers légitimes dans les investissements agricoles. Le projet a sensibilisé plus de 2 000 personnes lors de réunions de haut niveau dans le but d'accroître les connaissances des décideurs politiques, des institutions du continent et des principales parties prenantes sur l'importance d'utiliser les Directives et le F&G de manière intégrée pour améliorer la gouvernance foncière. Les capacités de 735 agents de changement (30 pour cent de femmes) ont été développées. Cela a permis de former une masse critique de bénéficiaires à partir desquels penser les réformes foncières pour un changement durable. Les agents de changement sont issus des institutions

gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des institutions coutumières. Tous les pays participant au programme ont vu leurs capacités développées et leur base de connaissances accrue. Ainsi, des supports pour améliorer les connaissances, notamment les Directives et le F&G et leurs guides techniques ont été diffusés auprès de 4 197 personnes (dont 31 pour cent de femmes). La traduction des Directives de l'anglais en amharique a permis d'améliorer leur adoption et leur utilisation et par cela d'accroître les investissements agricoles responsables en Éthiopie.

- Des approches innovantes (adaptées à l'objectif) dans l'utilisation des technologies habilitantes ont été utilisées pour la cartographie, l'enregistrement et la gestion des droits fonciers, générant des données de bonne qualité pour la gouvernance foncière. La plupart des projets ont utilisé des logiciels libres pour l'enregistrement des droits coutumiers et leur administration et pour répondre aux besoins et exigences spécifiques des pays, notamment QGIS au Burundi, STDM (Social Tenure Domain Model) au Kenya, Open Tenure de la FAO en Angola et pour définir les droits de la pêche aux palourdes au Ghana et ODK (Open Data Kit) en Eswatini. La cartographie et l'enregistrement des droits communautaires/coutumiers ont amélioré la sécurité foncière et réduit les conflits fonciers en Angola, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Eswatini, au Ghana, au Malawi, au Niger et en Ouganda.
- En Angola, plus de 50 terres communautaires ont été délimitées afin de les sécuriser et de garantir les droits des utilisateurs. Au Burundi, 1 552 terres publiques dans cinq communes couvrant 11 470 ha ont été inventoriées, ce qui a permis de réduire les conflits liés à l'utilisation des terres publiques et de sécuriser les terres des utilisateurs. En Eswatini, 13 174 propriétés et 17 400 parcelles de terre ont été cartographiées et enregistrées dans 21 chefferies de quatre régions pilotes. Cela a permis d'améliorer la sécurité des droits fonciers des utilisateurs, et d'augmenter potentiellement les investissements et la productivité des terres. Au Niger, 7 756 des 11 404 (68 pour cent) ressources pastorales situées dans des zones agricoles ont été inventoriées, ce qui a permis de sécuriser l'utilisation des terres pastorales et de réduire les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sédentaires.
- Des discussions ouvertes sur l'importance d'améliorer la gouvernance foncière, ses liens avec le développement social et économique et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que sur la nécessité de reconnaître et de protéger les droits fonciers des femmes ont été menées au niveau national. Ce faisant, certaines des questions complexes liées aux régimes fonciers ont été analysées et démystifiées sensibilité des discussions sur les questions foncières, non garantie des droits fonciers, relations complexes entre questions foncières et genre, meilleure garantie des droits fonciers et réduction des conflits liés aux régimes fonciers. Une reconnaissance légale et l'enregistrement des droits coutumiers avec des titres de propriété a eu lieu en Côte d'Ivoire, en Angola et au Malawi.
- Une plateforme d'apprentissage transversale a permis de partager les expériences et les enseignements tirés

en matière d'amélioration de la gouvernance foncière entre les pays du projet, mettant à la disposition des exécutants du projet un bon réseau d'apprentissage et d'échanges continus. La plateforme a également permis le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau national, la capitalisation et la documentation des réussites des projets, l'apprentissage par les pairs et le partage des expériences.

Enseignements tirés

Le large éventail d'expériences et d'enseignements clés tirés pourrait constituer la base d'une amélioration durable de la gouvernance foncière, des cadres d'administration foncière et des processus multipartites et participatifs, et permettre de faire face aux problèmes et aux difficultés qui ont émergé :

- Les Directives et le F&G sont des outils précieux qui permettent d'illustrer et donc de convaincre les gouvernements d'améliorer la gouvernance et l'administration foncière au niveau national. La sensibilisation et le plaidoyer pour une gouvernance foncière responsable doivent être soutenus à tout moment.
- Les modifications de la législation et des politiques existantes ou la formulation de nouvelles politiques doivent être basées sur l'identification des lacunes existantes et des informations factuelles disponibles, en étroite collaboration avec les communautés locales concernées, dans le cadre de processus participatifs et inclusifs.
- La stabilité institutionnelle est fondamentale pour mettre en œuvre les changements et améliorer la gouvernance foncière. Les cadres institutionnels doivent fournir des structures claires tant au niveau national que local. Il doit y avoir une division claire des responsabilités et des rôles pour éviter le manque de coordination entre et au sein des institutions et des départements fournissant des services fonciers.
- La participation des femmes aux processus de gouvernance foncière est encore minime dans de nombreux pays et la promotion des droits fonciers des femmes nécessite d'être mieux défendue.
- Les institutions coutumières opérationnelles jouent un rôle essentiel dans la gestion des droits fonciers. Il est donc important de s'assurer que les pratiques sont ancrées dans les lois statutaires, comme c'est le cas avec la loi sur les terres communautaires de 2016 au Kenya, et de la loi sur les terres coutumières du Malawi qui date également de 2016.
- Un registre foncier efficace constitue l'un des principaux piliers de l'infrastructure d'un bon système d'administration foncière. Il nécessite une volonté politique soutenue, l'engagement de capacités financières et humaines compétentes, et une base juridique valide pour soutenir le système.
- Afin d'établir un système de gouvernance foncière efficace et accessible, la décentralisation des services fonciers vers les autorités locales est importante. Les commissions ou conseils fonciers locaux responsables

de la gouvernance foncière sont nécessaires pour une décentralisation efficace.

- La participation des propriétaires fonciers et des communautés locales est une condition préalable à la réussite de la cartographie et de l'enregistrement des droits fonciers. Les techniques de délimitation participatives et systématiques sont utiles à cet égard. Elles garantissent la légitimité et l'acceptabilité des résultats, créant ainsi un système d'administration foncière plus durable.
- Le développement des capacités doit être global et cibler les parties prenantes clés. Il doit être mené dès le début et tout au long de la mise en œuvre du projet. Les formations personnalisées améliorent les performances; des modules spécifiques doivent donc être développés pour cibler toutes les parties prenantes, en utilisant des outils de développement des capacités tels que des Directives et le F&G.
- Les processus participatifs et inclusifs impliquant toutes les parties prenantes améliorent l'appropriation du projet et permettent d'obtenir des résultats positifs lors du lancement et de la mise en œuvre du projet.

Questions émergentes

Un certain nombre de questions ont émergé qui sont essentielles pour établir des systèmes d'administration foncière durables pour tous les pays et qui devraient être abordées:

Changement climatique, résilience et adaptation

Le changement climatique risque fort de perturber les régimes fonciers existants, les communautés locales luttant pour faire face et s'adapter à ses effets – inondations, sécheresses, dégradation des terres, migration vers des régions plus habitables, etc. La gouvernance foncière devrait prendre en compte les questions relatives au changement climatique, de même que dans ce cadre, il faudrait chercher à déterminer et évaluer les impacts possibles du climat sur les ressources naturelles avec des politiques appropriées qui garantissent les droits des utilisateurs des terres et augmentent leur résistance aux chocs.

Lien entre migration et gouvernance foncière

La migration est une réponse à un certain nombre de facteurs qui attirent les migrants des zones rurales vers les zones urbaines, les poussent à quitter les zones rurales ou les font se déplacer d'une communauté rurale à une autre. La mauvaise gouvernance des régimes fonciers qui ne permet pas de sécuriser les droits fonciers, est probablement l'un des nombreux facteurs qui sous-tendent la migration. Une gouvernance foncière responsable exigerait une administration transfrontalière des régimes fonciers liée aux migrations, aux changements d'utilisation des terres et aux conflits dus aux problèmes fonciers entre les États.

Préserver l'utilisation des terres agricoles

L'urbanisation rapide et l'augmentation de la population exercent une forte pression sur les terres agricoles, en particulier dans les zones périurbaines, ce qui entraîne la perte de terres agricoles nécessaires pour nourrir les villes.

Une planification et une gestion efficaces et participatives de l'utilisation des terres devraient faire partie des pratiques de gouvernance foncière responsable afin de garantir la préservation des terres agricoles.

L'implication des jeunes dans la gouvernance foncière responsable

La jeunesse est une composante et un acteur clé de la gouvernance foncière responsable. L'implication des jeunes dans les processus de décision est cruciale pour assurer la paix et la stabilité dans les communautés locales. Leur implication en faveur de la gouvernance foncière et leur accès à la terre sont cependant limités dans de nombreux pays. La participation des jeunes devrait être intégrée dans tous les programmes de gouvernance foncière responsable.

Recommandations politiques

Les Directives et le F&G peuvent réellement faire changer les choses et leur application est soutenue dans ces recommandations.

Soutenir la volonté politique

Conserver les questions foncières au cœur de l'agenda du développement grâce à une volonté politique soutenue et au dynamisme des décideurs politiques, la sensibilisation et le plaidoyer nécessaires pour maintenir l'élan et les efforts en faveur des réformes foncières, en les intégrant dans les processus politiques et en les reliant à la vision à long terme du secteur foncier. Les gouvernements doivent être prêts à soutenir davantage au niveau budgétaire pour améliorer la gouvernance foncière. Le cas échéant, les activités techniques devraient être utilisées comme points d'entrée pour la réforme des politiques.

Développer les capacités de manière continue

Il faut développer de manière continue les capacités à tous les niveaux administratifs et communautaires pour une gouvernance foncière responsable, sur la base d'évaluations des capacités, afin de combler le manque de capacités requises. Cela reste un défi majeur pour une gouvernance foncière durable.

Accroître l'utilisation de technologies et de méthodologies adaptées aux besoins

Promouvoir l'utilisation de technologies et de méthodologies adaptées afin d'accélérer le processus de sécurisation des droits fonciers pour tous, en utilisant des solutions innovantes pour répondre à des besoins spécifiques. Cela signifie que la technologie et la méthodologie choisies ne doivent pas être plus avancées que ce qui est nécessaire au moment de leur utilisation, tant que l'approche est suffisante et évolutive lorsque des ajustements futurs sont nécessaires.

Améliorer le cadre juridique et institutionnel

Comblent les lacunes dans les politiques et les cadres juridiques et institutionnels existants par le biais d'évaluations complètes visant à identifier les faiblesses, les mandats institutionnels qui

se chevauchent, ainsi que les structures et cadres appropriés à mettre en place, est un facteur essentiel pour garantir une gouvernance foncière responsable.

Équité entre les sexes

Intégrer les questions de genre et de droits fonciers des femmes dans tous les programmes de réforme de la gouvernance foncière, notamment dans les lois, les institutions et les pratiques coutumières, afin de garantir les droits fonciers des femmes et de permettre aux femmes des zones rurales d'accéder aux opportunités associées à la garantie des biens fonciers. Davantage de femmes devraient être impliquées dans les processus de prise de décision concernant la gouvernance des régimes fonciers coutumiers, en particulier celles qui vivent sur des terres communautaires. Le développement des capacités doit également viser à modifier les attitudes, les comportements et les coutumes afin de réduire les résistances et les discriminations liées à la culture et d'améliorer les droits fonciers des femmes et des hommes.

Integration of customary tenure

Intégrer les régimes fonciers coutumiers dans les systèmes formels d'administration foncière par le biais de réformes institutionnelles et juridiques et du développement des capacités. La résistance des différents acteurs, y compris les chefs traditionnels et les communautés, doit être levée.

Un soutien et des ressources suffisants doivent être alloués pour appuyer ces efforts.

Engagement à long terme des partenaires de développement

Les partenaires de développement sont encouragés à poursuivre leur soutien aux réformes de la gouvernance foncière sur le long terme, tandis que les gouvernements sont invités à conserver leur volonté politique et leur engagement et à fournir un soutien budgétaire accru pour améliorer la gouvernance foncière. Les systèmes de gouvernance foncière sont complexes et nécessitent des engagements à long terme pour garantir la continuité des réformes et des améliorations nécessaires. Les projets ponctuels peuvent obtenir des résultats dans des communautés localisées et catalyser les processus de réforme, mais ils ne suffisent pas à pérenniser les acquis. Les partenaires doivent être prêts à s'engager sur des périodes beaucoup plus longues.

Remerciements

Ce document a été préparé par Wordsworth Odame Larbi, Mackay Rigava et Maria Paola Rizzo avec des contributions de Francesca Romano, Francisco Carranza et Javier Molina Cruz. Une étude des réalisations des projets nationaux a été effectuée pour la première fois par Cecilie Ravn-Christensen en 2018.

Références

CSA de la FAO. 2012. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, Rome [en ligne] [28/10/20]. <http://www.fao.org/3/i2801f/i2801f.pdf>

Consortium CUA-CEA-BAD. 2010. *The Framework and Guidelines on Land Policy in Africa: a Framework to strengthen land rights, enhance productivity and secure livelihoods*, Addis-Abeba.

Union africaine. Juillet 2009. Assemblée/UA/Décl.1 (XIII) Rev.1, Syrte, Libye.



AFRICAN LAND POLICY CENTRE



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Gouvernance foncière

Courriel: VG-Tenure@fao.org

Site Internet: www.fao.org/tenure/fr

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome - Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)

© FAO, 2021
CB1741FR/1/05.21